



Louvres, le 29 avril 2021.

Le chef d'établissement

à

La communauté éducative

**Ensemble Scolaire Privé Catholique
École - Collège - Lycée**

85 rue de Paris – 95380 LOUVRES
Tel : 01.30.35.39.85
Fax : 09.72.47.03.37

✉ secretariat@institut-paul-ricoeur.fr
🌐 institut-paul-ricoeur.fr



Nature du document :

INFORMATION COVID

Affaire suivie par :

M. LESAGE Guillaume

Réf : 2021/04/29-a

Diffusion :

Enseignants 1 ^{er}	
Enseignants 2 nd	X
Réfectoire	
Vie scolaire	X
Secrétariat	X
Compta / Intendance	X
Personnels	X
Gymnase	
APEL	
CSE	
Foyer des lycéens	
Conseil des lycéens	
Académie / Rectorat / DEEP	
Mairie	
OGEC	X
DDEC95	X

Mode :

Courriel	X
Courrier	X
Affichage	
Site @	

REPRISE DES ENSEIGNEMENTS À COMPTER DU LUNDI 3 MAI 2021

En Collège, les enseignements peuvent reprendre en présentiel pour la totalité des élèves de 6^{ème} et 5^{ème}. Les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} seront accueillis avec un fonctionnement hybride, soit une présence fixée à 50% de l'effectif des niveaux.

En Lycée, les enseignements peuvent reprendre en présentiel avec un fonctionnement hybride soit une présence fixée à 50% de l'effectif des niveaux.

1. PROTOCOLE SANITAIRE

L'accueil des élèves se fera dans le respect du protocole sanitaire en vigueur depuis le 1er février. Si les conditions climatiques et matérielles le permettent, toutes les solutions ou alternatives aux enseignements en classe pourront être recherchées, notamment les activités ou enseignements en extérieur. Les règles concernant l'aération des locaux, facilitée par l'arrivée des beaux jours, doivent également être strictement respectées. Une aération de tous les locaux occupés (dont les salles de classe) doit avoir lieu au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, pendant les interours, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux. Une aération de quelques minutes doit également avoir lieu a minima toutes les heures.

2. RESTAURATION SCOLAIRE

La plus grande vigilance doit être apportée au strict respect des règles concernant le temps de restauration scolaire. Le non-brassage entre élèves de classes différentes doit être respecté. Les élèves d'une même classe déjeunent ensemble en maintenant une distanciation d'au moins deux mètres avec ceux des autres classes. La stabilité des groupes d'élèves déjeunant à une même table est privilégiée.

3. ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

À compter du 3 mai dans le second degré, seules les activités extérieures sont autorisées. En revanche, elles sont suspendues en intérieur (gymnase, piscine, etc.) y compris pour les activités « de basse intensité » et les activités aquatiques dans les piscines. En conséquence, les gymnases et salles de sport ne peuvent être utilisés que pour des activités autres que les activités physiques et sportives ainsi que pour les concours et examens.

1. FERMETURE DES CLASSES

Dans tous les établissements, la survenue d'un cas confirmé déclaré parmi les élèves conduit à la fermeture dans les meilleurs délais et au plus tard le lendemain, de la classe concernée, quel que soit le niveau pour une durée de 7 jours. La décision conservatoire de fermeture est prise par le chef d'établissement, après avis de l'autorité académique. Seuls les élèves de la classe sont évincés dans ce cas de figure, le contact-tracing devra évaluer si les personnels de la classe ou d'autres élèves doivent être considérés comme contacts à risque, notamment au regard du respect des mesures barrières.

2. MESURES D'ISOLEMENT

En raison du déploiement du test RT-PCR sur prélèvement salivaire, il est désormais recommandé de tester tous les enfants quel que soit leur âge, lorsqu'ils sont symptomatiques, contacts à risque, ou lorsqu'ils sont asymptomatiques. Les enfants et adultes ayant un antécédent d'infection par le SARS-CoV-2 dans les 2 mois ne doivent pas être considérés comme des contacts à risque. Les personnes vaccinées doivent être considérées comme des contacts à risque et respecter les mesures de quarantaine.

3. LIVRAISON DES AUTOTESTS POUR LES ÉTABLISSEMENTS DU SECOND DEGRÉ

La livraison des autotests pour les établissements du second degré interviendra prochainement selon un calendrier que nous vous communiquerons dès que nous en aurons connaissance.

4. CAMPAGNE DE TESTS SALIVAIRES EN ÉCOLE ET COLLÈGE

La campagne de déploiement des tests salivaires en école et en collège est renforcée à l'occasion de la reprise des cours en présentiel. L'objectif est d'atteindre 600 000 tests hebdomadaires à la mi-mai. Cette campagne de dépistage est déployée en priorité dans les écoles et collèges concernés par une fermeture de classe à la suite d'un cas confirmé, dans les meilleurs délais possibles à compter de l'apparition de ce cas. Également, dans les zones connaissant une forte circulation du virus (taux d'incidence relativement élevé).

5. RÉALISATION DES PRÉLÈVEMENTS

Les chefs d'établissement préparent l'accueil des élèves et des personnels souhaitant être testés et les modalités d'encadrement des élèves lors des prélèvements ou l'organisation de l'autoprélèvement au domicile (fourniture des dispositifs de prélèvement et modalités de recueil). Les prélèvements dans l'établissement ne seront réalisés que par les seuls personnels de laboratoire ou personnels mobilisés par l'académie pour la réalisation des tests (médecins et infirmiers de l'éducation nationale, médiateurs LAC, personnels des associations de protection civile dans le cadre de conventions...).

M. Guillaume LESAGE
Chef d'Établissement.



INSTITUT PAUL RICOEUR
85, Rue de Paris
95380 LOUVRES
Tél. : 01 30 35 39 85

- Document réalisé à partir de la note #26 du Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique -